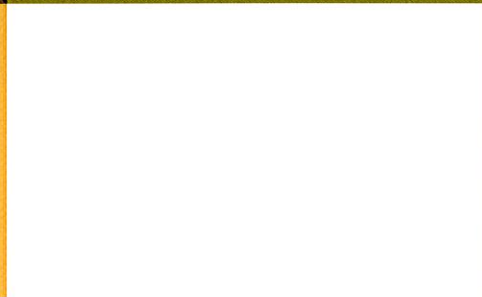
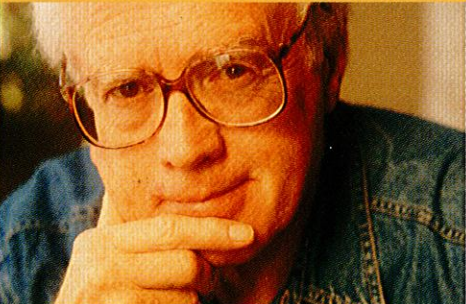
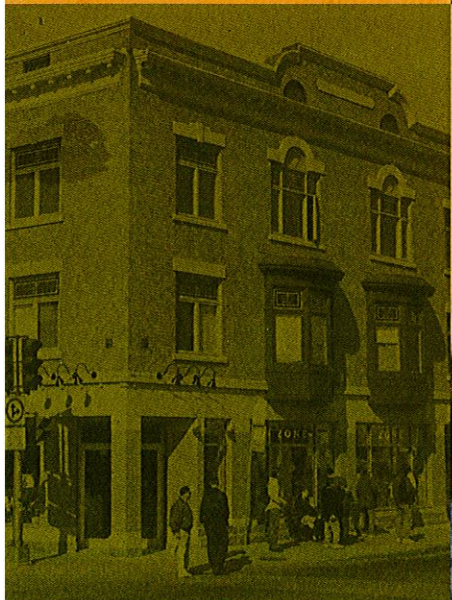


RAPPORT ANNUEL 2010

CONSEIL DE QUARTIER
DES JÉSUITES

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



RAPPORT ANNUEL 2010

**CONSEIL DE QUARTIER
DES JÉSUITES**

Le 14 mars 2011

TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DU PRÉSIDENT.....	5
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	6
2.1. Description générale d'un conseil de quartier	6
2.2. Conseil de quartier des Jésuites	6
2.3. Composition du conseil d'administration	6
2.4. Limites du quartier.....	7
3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....	8
4. REPRÉSENTATION DES CITOYENNES ET CITOYENS DU QUARTIER	9
5. CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	9
6. ACTIONS ENTREPRISES PAR LE CONSEIL.....	10
7. PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2010	11
8. ÉTATS FINANCIERS.....	15

1. MOT DU PRÉSIDENT

En 2010, le conseil de quartier des Jésuites de l'Arrondissement de Charlesbourg a maintenu son rôle de porte-parole des citoyens du quartier auprès de la Ville. Nous avons assumé, entre autres, notre rôle d'interlocuteur privilégié de la Ville en matière de consultation publique en faisant tout en notre possible pour rejoindre et informer les résidants concernés par les modifications touchant notre quartier afin qu'ils puissent s'exprimer et être entendus auprès de nos élus et de nos autorités municipales. À cela s'ajoute bien entendu nos diverses actions plus ponctuelles alignées sur notre Plan d'action visant à assurer la qualité de vie des citoyens du quartier, que ce soit en matière de loisirs, de mobilité, de circulation, de sécurité et autres.

Pour remplir son rôle et échanger avec les citoyens, le conseil de quartier s'est réuni en assemblée régulière publique à huit reprises en 2010, en plus de tenir une assemblée extraordinaire publique de consultation, une assemblée générale annuelle et des rencontres de travail à l'interne. Donc, autant d'occasions offertes aux citoyens du quartier de s'impliquer dans les décisions de la Ville qui touchent notre environnement et notre qualité de vie.

À titre de président, je suis ainsi fier d'avoir pu contribuer au bon fonctionnement du conseil de quartier, lequel a donné en 2010 ces opportunités de parole aux citoyens pour le mieux-être de notre communauté.

La présence de mes collègues élus au sein du conseil d'administration du conseil de quartier est aussi digne d'une grande reconnaissance pour leur contribution bénévole active à la vie de quartier. Au nom de tous les résidants du quartier, il me fait plaisir de les remercier sincèrement pour leur grand dévouement. S'ajoute aussi la participation de nos deux conseillères municipales qui assistent aux rencontres du conseil de quartier pour prendre part aux discussions et échanger avec les membres. Je les remercie pour cette présence toujours remarquée et appréciée des citoyens du quartier, tout comme celle de nos personnes-ressources qui offrent un service de support indispensable à la tenue de chacune des rencontres du conseil de quartier en leur qualité de conseiller en consultations publiques à la Ville de Québec ou de secrétaire de soutien.

Finalement, je tiens à remercier tous les citoyens qui participent ou assistent aux rencontres du conseil de quartier. Je souhaite que vous poursuiviez cette action qui donne tout son sens à notre propre implication, tout en réitérant auprès de l'ensemble de la population du quartier l'invitation à se joindre aussi à nous. N'oublions pas que la qualité de vie dans notre quartier est une responsabilité de tout un chacun. Le conseil de quartier des Jésuites offre en ce sens une tribune privilégiée de consultation et de représentation auprès des élus et des autorités municipales qui demeurent à la disposition des citoyens du quartier.

Jean Côté, président

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Un conseil de quartier est un organisme sans but lucratif qui représente ses membres, c'est-à-dire les citoyennes et les citoyens du quartier des Jésuites de l'Arrondissement de Charlesbourg. Il constitue l'un des moyens prévus dans la *Politique de consultation publique* (Règlement municipal RRVQ, chapitre F-1).

Le rôle d'un conseil de quartier est de favoriser la consultation de la population et la qualité de vie des citoyens. De façon générale, un conseil de quartier consulte ses membres sur des questions touchant notamment l'aménagement du territoire, la vie communautaire ainsi que la mobilité et la sécurité des biens et des personnes.

2.2. Conseil de quartier des Jésuites

Le conseil de quartier constitue l'interlocuteur privilégié de la Ville de Québec et de l'Arrondissement de Charlesbourg pour permettre à la population de faire valoir ses opinions concernant le quartier et sa qualité de vie. Il peut jouer un rôle de concertation auprès des organismes du milieu et peut prendre des initiatives pour stimuler le développement intégré et viable du quartier.

Le conseil de quartier des Jésuites se réunit en moyenne une fois par mois et ses assemblées sont publiques. Il fait toutefois relâche aux mois de juillet et d'août. Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier peuvent, à l'occasion, former des comités de travail où sont invités, au besoin, des citoyennes et des citoyens qui contribuent aux réflexions et aux travaux du comité.

2.3. Composition du conseil d'administration

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil d'administration du conseil de quartier doit être formé de neuf membres : quatre hommes, quatre femmes et un représentant d'un établissement commercial, industriel ou institutionnel du quartier. Ces membres sont élus pour un mandat de deux ans.

L'élection des membres du conseil d'administration du conseil de quartier des Jésuites a eu lieu le 8 mars 2010, Deux postes dédiés aux femmes sont demeurés vacants ainsi que le poste pour le secteur commercial, industriel ou institutionnel. Ainsi, le conseil d'administration du conseil de quartier des Jésuites est composé de six membres élus par acclamation.

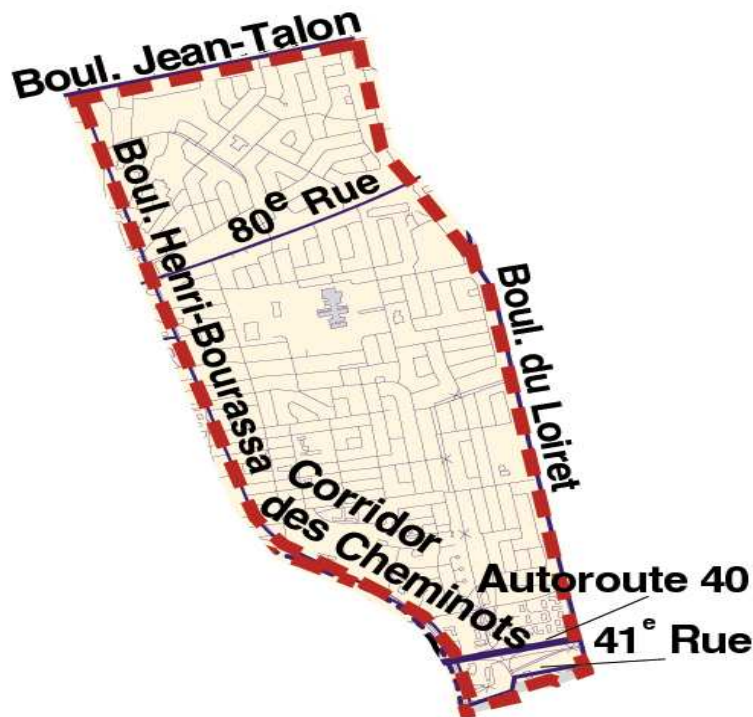
Les membres du conseil d'administration en 2010 :

- M^{me} Marie Claude Lauzier, administratrice;
- M. Bernard Brassard, secrétaire;
- M. Jean Côté, président;
- M. Roger Desjardins, trésorier;
- M. Charlie Mballa, administrateur;
- M^{me} Lise Brunet, administratrice (depuis décembre 2010);
- M^{me} Lynn Lafortune, vice-présidente (jusqu'en octobre 2010).

Le conseil d'administration compte également parmi ses membres, les deux conseillères municipales dont le district chevauche en tout ou en partie le territoire du quartier des Jésuites. Ces dernières participent aux travaux du conseil d'administration mais n'ont pas droit de vote :

- M^{me} Michelle Morin-Doyle, district électoral du Trait-Carré;
- M^{me} Denise Trudel, district électoral de Saint-Rodrigue.

2.4. Limites du quartier



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

En 2010, le conseil de quartier des Jésuites a tenu dix assemblées. Les rencontres ont eu lieu au bureau d'arrondissement de Charlesbourg, 160, 76^e Rue Est, salle de la Cité.

Rencontres du conseil de quartier des Jésuites	
11 janvier, 19 h 30	14 mai, 19 h 30
8 février, 19 h 30	14 juin, 19 h 30
8 mars, 19 h 30 (assemblée générale)	13 septembre, 19 h 30
12 avril, 19 h 30	8 novembre, 19 h 30
10 mai, 19 h 30 (demande d'opinion)	16 décembre, 19 h 30

Le quorum a été atteint à chacune des rencontres énumérées dans le tableau, sauf pour les rencontres du 10 mai et 14 juin. Un procès-verbal résumant le contenu de la rencontre est rédigé par une secrétaire contractuelle, engagée pour une période déterminée. Le procès-verbal contient l'ordre du jour de chaque assemblée, les questions et commentaires du public, le suivi du plan d'action, les résolutions adoptées, les commentaires des membres du conseil municipal ainsi que la correspondance reçue et la trésorerie effectuée depuis la dernière séance. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

Le conseil de quartier des Jésuites a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

4. REPRÉSENTATION DES CITOYENNES ET CITOYENS DU QUARTIER

Le conseil de quartier a un rôle de consultation de ses membres, un rôle de concertation des organismes communautaires opérant sur son territoire et un rôle de représentation de ses membres que sont les citoyennes et les citoyens du quartier des Jésuites. En 2010, le conseil de quartier des Jésuites a représenté ses membres de diverses façons.

Lors des périodes de questions au début et à la fin des séances du conseil de quartier, les citoyens et les citoyennes ont été en mesure de faire part de leurs préoccupations. Bon nombre d'entre elles se trouvaient déjà dans le plan d'action du conseil de quartier, ce qui a permis à l'un ou l'autre des membres du conseil d'administration d'affirmer l'appui du conseil ou, à tout le moins, de rassurer le demandeur que sa préoccupation faisait partie des sujets d'intérêt pour les membres du conseil.

À d'autres occasions, des citoyens ont communiqué directement avec l'un ou l'autre des membres du conseil pour faire part d'un problème qu'ils considéraient devoir porter à l'attention du conseil. Ces interventions ont souvent porté des fruits.

5. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Charlesbourg à donner leur opinion sur un projet de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Ainsi, ils ont émis leur recommandation pour le projet suivant :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme, R.C.A.4V.Q. 4 relativement à l'agrandissement de la zone 44071Hc à même une partie de la zone 44067Ha sur le lot 2 436 311

Demande d'opinion

Assemblées tenues les 10 et 14 mai au bureau d'arrondissement de Charlesbourg, 160, 76^e Rue Est, salle de la Cité.

Trois citoyennes et citoyens ont participé à l'assemblée du 10 mai et quinze à celle du 14 mai.

Recommandation du conseil de quartier

Par la majorité des membres du conseil d'administration de recommander au conseil d'arrondissement de Charlesbourg de refuser le projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme, R.C.A.4V.Q. 4 relativement à l'agrandissement de la zone 44071Hc à même une partie de la zone 44067Ha sur le lot 2 436 311.

6. ACTIONS ENTREPRISES PAR LE CONSEIL

Le conseil de quartier des Jésuites s'est donné, à travers son plan d'action, quatre axes prioritaires d'interventions. Dans le cadre de ces priorités, plusieurs démarches ou interventions ont été menées auprès de l'Arrondissement en 2010 pour atteindre ses objectifs, notamment :

1. Demande d'aide en vue de l'amélioration des moyens mis à la disposition du conseil de quartier pour rejoindre les citoyens, notamment lors de demandes d'opinion. Les moyens recherchés permettraient aussi une plus grande visibilité du conseil de quartier auprès de la population pour laquelle celui-ci demeure souvent méconnu en raison de sa récente création (axe 1);
2. Demande de déneigement de corridors piétonniers donnant accès aux équipements de loisirs et lieux d'enseignement du quartier pour en faciliter les déplacements par la marche (axe 2);
3. Demande de rencontre avec la Division du transport de la Ville de Québec (axe 3);
4. Visite des corporations de loisirs et demande pour l'amélioration de l'accessibilité aux équipements de loisirs (axe 4).

Au chapitre des consultations, le conseil de quartier s'est d'abord vu confier par le conseil d'arrondissement une demande d'opinion en vue de formuler des commentaires et une recommandation portant sur une demande de modification de zonage sur l'avenue Villa Saint-Vincent. Dans le cadre de ce mandat, plusieurs citoyens concernés sont venus rencontrer les membres du conseil de quartier lors d'une assemblée publique pour discuter des enjeux et des impacts du projet à l'origine de cette demande de changement de zonage sur la qualité de vie dans le quartier, éléments dont a tenu compte le conseil dans sa recommandation auprès de l'Arrondissement.

De plus, le conseil de quartier a produit, dans le cadre d'un processus de consultation publique mis de l'avant par la Ville, et ce, à son invitation, un mémoire portant sur le projet de Plan de mobilité durable. Ce mémoire a été déposé et présenté par le conseil de quartier lors d'une assemblée publique de consultation tenue à l'hôtel de Ville de Québec à l'automne 2010.

Le conseil de quartier a aussi été à l'écoute des revendications formulées par des citoyens du quartier affectés par un projet de construction d'une résidence sur la rue Thérèse-Ménard et a cherché à entretenir le dialogue entre la Ville et les résidents en vue de préserver le mieux possible l'harmonie et la qualité de vie du secteur. Ce dossier demeure actif et le conseil de quartier continuera à le suivre de près, tout comme celui des espaces verts à préserver à des fins de parc entre la 60^e Rue et la rue de l'Oise, en collaboration avec les citoyens impliqués du secteur.

Enfin, en matière de loisirs, une réalisation à laquelle le conseil de quartier est particulièrement fier d'avoir contribué en 2010, avec l'appui de l'Arrondissement, est la meilleure accessibilité consentie sur semaine à la patinoire extérieure pour les jeunes du quartier d'âge primaire. Les démarches du conseil de quartier auront par ailleurs permis de solidifier les liens de collaboration existant entre la corporation de loisirs Bourassa et l'école primaire Du Rucher, voisine du parc Terrasse Bon-Air.

7. PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2010

L'année 2011 sera menée sous le signe de la continuation des actions entreprises depuis 2008 par le conseil de quartier, et ce, à travers ses quatre axes prioritaires d'interventions. En effet, plusieurs des actions visées au plan d'action initial demeurent à l'agenda pour l'année qui vient, comme en témoigne le plan d'action 2010-2012 présenté ci-dessous.

Le conseil de quartier reste évidemment ouvert à recevoir, de la part de ses membres, toutes nouvelles propositions qui pourraient s'inscrire dans le plan d'action du conseil, et encourage ceux-ci à venir lui en faire part.

Plan d'action 2010-2012

Axe 1 : Promotion du conseil de quartier		
Orientation : Faire du conseil de quartier des Jésuites un organisme bien inscrit dans la dynamique communautaire du quartier.		
Enjeux	Objectifs	Actions
Le conseil de quartier doit prendre les moyens pour se faire connaître de la population et des organismes du quartier et ainsi créer le réflexe de se référer au conseil de quartier pour discuter des problèmes et trouver ensemble les moyens de les résoudre.	Diffuser les activités du conseil de quartier. Assurer une visibilité du conseil dans le cadre d'activités de promotion des organismes du milieu.	Organiser une rencontre d'échange sur les enjeux propres au quartier avec les organismes du quartier (organismes communautaires, corporations de loisir, notamment). Présentation du GIRBa

Axe 2 : Transport alternatif

Orientation : Faciliter les modes de déplacements alternatifs.

Comité : Nicole Brais, Chantal Lafond, Lynn Lafortune

Enjeux	Objectifs	Actions générales
<p>Les problèmes environnementaux et de santé publique de même que le vieillissement de la population, sur le territoire du conseil de quartier des Jésuites, militent en faveur des modes de transport et des déplacements alternatifs. Or, les secteurs des banlieues ne sont pas aménagés de telle sorte à encourager les déplacements à pied, en vélo ou en transport en commun. La sécurité, notamment, doit être améliorée.</p>	<p>Favoriser et rendre plus sécuritaires les déplacements piétons et à vélo par des aménagements urbains ainsi que par une signalisation et un entretien adéquats ;</p> <p>Rendre plus sécuritaires et confortables les zones d'attente du transport en commun (abribus, terminus, arrêts);</p> <p>Améliorer la desserte de transport en commun.</p>	<p>Favoriser la concertation des acteurs municipaux, des élus, de l'Arrondissement, des services et des institutions;</p> <p>Consulter la population touchée et les usagers du secteur.</p>
<p>L'accès aux pistes cyclables par le réseau des rues n'est ni facile ni sécuritaire.</p> <p>Le réseau cycliste utilitaire n'est pas suffisamment développé.</p>	<p><u>Sous-objectifs</u></p> <p>Améliorer la sécurité des piétons et des usagers du transport en commun sur la rue De Gaulle entre la 60^e Rue et la rue de l'Oise.</p>	<p>Actions spécifiques</p> <p>Organiser une consultation de la population du quartier en collaboration avec l'Arrondissement et les services concernés au printemps ou à l'automne 2009 au sujet de la rue De Gaulle.</p>

Axe 3 : Circulation

Orientation : Améliorer l'efficacité et la fonctionnalité du réseau routier artériel desservant le quartier.

Comité : Bernard Brassard, Jean Côté, Roger Desjardins

Enjeux	Objectif	Actions générales
<p>L'arrondissement de Charlesbourg n'est pas le centre-ville de Québec, ni un quartier montréalais achalandé. Pourtant, on y subit congestion automobile et files d'attente alors que le réseau routier artériel desservant le quartier des Jésuites est loin d'être saturé. D'un point de vue de capacité routière, le conseil de quartier s'interroge donc sur le fait que celui-ci soit peut-être indûment congestionné.</p> <p>Les pertes de temps, la marche au ralenti des véhicules et les détours causés par la congestion présente sur les artères principales sont coûteux et nuisibles à plusieurs égards, notamment au point de vue économique et environnemental. Or, cette congestion est-elle vraiment inévitable?</p> <p>Un réseau routier qui fonctionne mal entraîne aussi plusieurs problèmes qui ont pour effet de détériorer la qualité de vie des citoyens, tels la circulation de transit sur des rues résidentielles, le non-respect de la signalisation routière, des excès de vitesse, etc., ce dont se plaignent d'ailleurs les résidents du quartier des Jésuites.</p>	<p>Améliorer la fluidité et l'écoulement de la circulation sur les artères principales en vue d'y canaliser la circulation.</p>	<p>Favoriser la concertation des acteurs municipaux, Arrondissement, services et du conseil de quartier; Consulter la population touchée et les usagers du secteur.</p>
	<p><u>Sous-objectifs</u></p>	<p>Actions spécifiques</p>
	<p>Diminuer les pertes de temps et les retards coûteux occasionnés par la congestion Diminuer la pollution et la combustion inutile de carburant causées par la marche au ralenti des véhicules en congestion; Diminuer le stress des conducteurs et des conductrices; Augmenter la sécurité des usagers et des résidents en diminuant les facteurs de risques d'accidents occasionnés par le trafic de transit sur les rues locales (à des fins de raccourcis), par le non-respect de la signalisation, par des manœuvres illégales, etc.</p>	<p>Huit actions mèneront à l'identification et à l'adoption de mesures visant à atteindre les objectifs définis :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic - Identification des principales préoccupations; 2. Rencontre d'échanges avec l'Arrondissement et les services municipaux concernés; 3. Consultation populaire; 4. Bilan et mesures retenues; 5. Adoption des mesures retenues; 6. Rédaction d'un rapport synthèse; 7. Dépôt au conseil d'arrondissement; 8. Suivi auprès de l'Arrondissement.

Axe 4 : Équipements de loisirs

Orientation : Améliorer les équipements de loisirs

Comité : Bernard Brassard, Jean Côté, Jean-Robert Pépin

Enjeux	Objectifs	Actions
<p>La participation des résidants du quartier aux activités de loisirs est faible.</p> <p>La sécurité pourrait être améliorée, notamment à l'Arpidrome : sollicitation pour drogue, vols dans les casiers, etc.</p> <p>L'aménagement de certains parcs pourrait être amélioré, entre autres, celui de Terrasse Bon-Air.</p> <p>Les espaces verts sont en nombre limité et certains terrains vacants pourraient être aménagés.</p>	<p>Rencontrer les représentants des Corporations de loisirs en vue de discuter de la problématique.</p> <p>Consulter la population sur leur degré de satisfaction à l'égard des services de loisir offerts et/ou les causes de leur non-participation et partager nos constats avec les Corporations de loisirs.</p> <p>Proposer conjointement des ajustements en vue de répondre aux besoins exprimés lors de la consultation.</p> <p>Discuter avec l'Arrondissement de la surveillance à l'Arpidrome.</p> <p>Étudier les possibilités d'aménagement de deux terrains non développés : intersection 10^e Avenue et 70^e Rue; 10^e Avenue, côté est, à la hauteur de Rambouillet.</p>	<p>À définir</p>

8. ÉTATS FINANCIERS

En 2010, le conseil de quartier des Jésuites a reçu une subvention de 1500 \$ de la Ville de Québec et, de ce montant, 1150 \$ ont été dépensés pour couvrir les frais de fonctionnement du conseil.

Au 31 décembre 2010, le conseil de quartier dispose d'une somme de 1534 \$.

LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2010

LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	<u>1534</u>	<u>1184</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	<u> </u>	<u> </u>
Actif net	1534	1184
Non affecté	<u> </u>	<u> </u>
	<u> </u>	<u> </u>

Au nom du conseil de quartier des Jésuites :

LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec		
Fonctionnement	<u>1500</u>	<u>1500</u>
Charges	1150	772
Fonctionnement		
Projets		
	<u> </u>	<u> </u>
Excédent des produits par rapport aux charges	350	728
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>1184</u>	<u>456</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>1534</u>	<u>1184</u>